

Ecole Maurice Martinon STE VERGE

QUI ALERTE ?

- la cible
- les parents
- un témoin
- un enseignant
- les pairs de la cible

Partage synthétique de la situation avec l'équipe ressource de l'école
(tous les enseignants de l'école)

Intimidation (surnoms, moqueries, mises à l'écart, rumeurs...)

L'équipe décide qui intervient pour faire passer les entretiens simultanément dans les 48h.

prévoir
plusieurs
entretiens

①

Entretiens avec la cible

②

Entretiens avec le(s)
témoin(s)

③

Entretiens avec l' (les)
intimidateur(s) présumé(s)

Sur quels temps ?

- Péricolaire
- Décharge de la directrice
- Récréation
- Décloisonnement

Dans quel le lieu ?

- Bureau direction
- Bibliothèque

Concertation en équipe d'école

évaluation de la situation après les entretiens et prise en compte des autres signaux (dire des parents, baisse des résultats scolaires, ...)

Fin de l'intimidation

④

Entretien éventuel avec les parents de la cible par l'enseignant de l'élève et l'enseignant qui a mené les entretiens.

Phase de consolidation & maintien de la vigilance

Compléter les tableaux des signaux faibles par les différents partenaires.

Persistance de l'intimidation



Informer la circonscription



+48H



15j max

Harcèlement

Traitement par l'équipe d'école via le protocole national

NON AU HARCÈLEMENT

Protocole de traitement
des situations de harcèlement
dans les écoles

Entretiens avec l'(les)
intimidateur(s) par la
directrice.

Entretiens avec la cible
par la directrice.

Entretiens avec les familles concernées
par la directrice.

Entretiens avec le(les) témoin(s)
par la directrice.



**Informez la
circonscription**

- Informer l'IEN de circonscription qui transmettra au référent Harcèlement.
- Consultation de l'équipe pHARe de circonscription pour mettre en place des sanctions réparatrices ou autres.



Temps le plus court possible